



## OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2023

### 1. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS L'UNION AFRICAINE

1. *Contexte de la 36<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement africains des 18 et 19 février 2023.*

La 36<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement s'est déroulée le 18 et 19 février 2023, à la capitale de l'Afrique, Addis abeba, marquant le 60<sup>e</sup> anniversaire du panafricanisme.

L'Organisation de l'Unité africaine (OUA), créée le 25 mai 1963, a laissé la place à l'actuelle Union africaine (UA), créée en 2002 à Durban en Afrique du Sud, en application de la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999.

Ce sommet de l'Union africaine avait connu la présence de 35 Chefs d'Etat et de gouvernement du continent africain. Notons par ailleurs l'absence de tous les Chefs des pays de la région du nord, en dépit des enjeux cruciaux à l'ordre du jour de la réunion.

Parmi les invités d'honneur de la cérémonie d'ouverture, figureraient M. Antonio Guterres (Secrétaire général des Nations unies), Ahmed Aboul Geith (Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes) et M. Mohammed Shyyek (Premier Ministre de la Palestine) qui a fait un discours vibrant et qui a été longuement applaudi.

La 36<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence s'est tenue dans un contexte international et régional particulièrement marqué par des conflits et des incertitudes, d'où la nécessité pour l'Afrique d'accélérer son processus d'intégration, à la lumière de la vision de l'Agenda 2063.

D'ailleurs, il n'est pas vain de rappeler que le thème de l'année de l'Union africain pour 2023 est «l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de zone de libre échange continentale», signé en 2019 et entré en vigueur en 2021. 44 Etats membres ont déjà ratifié ledit accord.

Le Président de l'Union des Comores, son excellence Azali Assoumani a pris la relève de son excellence Macky Sall, Président du Sénégal, à la tête de la Conférence pour cette année, en attendant la désignation du Vice-Premier Président, venant de la région du Nord et qui est supposé être le prochain Président de la Conférence pour l'année 2024.

Ce n'est pas la seule question qui divise les Etats de la région du Nord. La Conférence a connu beaucoup de tensions relatives à certains dossiers où les Etats du Nord étaient divergents.

Pourtant, «Parler d'une seule voix» est le slogan de notre unité africain. Plusieurs Chefs de délégations ont, à maintes reprises, rappelé la notion de «souveraineté africaine» et la nécessité de réaliser «une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et les peuples

d'Afrique», comme le souligne le premier des objectifs de l'article 3 de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Le Président de la Commission, Moussa Faki Mohammed, lors de l'ouverture de cette 36<sup>e</sup> session ordinaire, l'a rappelé à plusieurs reprises : *«L'activation des mécanismes divers de résilience interne, de solidarité intra africaine, de mise en œuvre rapide des institutions financières, le tout porté par une gouvernance vertueuse paraît, sans démagogie, être ici la voie du salut. La souveraineté collective et la solidarité auxquelles nous aspirons sont à ce prix».*

Plus loin, il affirme que : *«le paradigme dans lequel on voit, bras croisés, la demeure du voisin brûlée, doit impérativement changer, si nous voulons rester crédibles (...) Où est le panafricanisme ? disent certains. Où est la solidarité ? leur entonnent d'autres. Où est la fraternité ? répètent-ils tous en cœur».*

En outre et au cours de ces deux jours intensifs, de nouvelles déclarations, résolutions et décisions relatives à certains dossiers politiques, économiques et stratégiques majeurs pour l'Afrique ont été débattues.

La session a aussi examiné le rapport annuel sur les activités de l'Union et de ses organes, le rapport sur l'opérationnalisation du CDC Afrique, le rapport d'étape sur l'établissement et l'opérationnalisation de l'Agence Africaine des Médicaments (AMA), le Rapport annuel sur la mise en œuvre des activités de la feuille de route de l'UA pour l'année 2022 sur le thème de l'alimentation, l'Examen de la note d'orientation et de la feuille de route du thème de l'année 2023 «Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)», le Rapport sur la situation sociale et humanitaire, le Rapport d'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre et de l'élaboration du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Parmi les temps forts de la session l'élection de deux (2) juges de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CAfHDP), l'élection de six (6) membres du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (AU-ABC), la nomination de trois (3) Juges au Tribunal administratif de l'Union africaine et la nomination d'un (1) membre du Conseil des Commissaires aux comptes de l'UA, pour un mandat de deux ans, 2022 et 2023.

En ce qui concerne les changements anticonstitutionnels de gouvernements, M. Bankole Adeoye, le Commissaire paix et sécurité de l'Union africaine avait déclaré que : *«L'Assemblée a réaffirmé sa tolérance zéro face aux changements de gouvernement anticonstitutionnels. L'Union africaine maintient qu'elle ne tolère, en aucun cas, les méthodes non-démocratiques pour accéder au pouvoir politique».*

Pour des pays comme le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, suspendus de l'UA et de la CEDEAO, suite à des coups d'État, il a été déclaré que : *«Le département paix et sécurité de la Commission est disponible pour mobiliser davantage de ressources humaines, techniques ou financières pour aider ces pays à faire face au fléau du terrorisme par le biais de la réforme de leur secteur de la sécurité. Je voudrais vraiment vous assurer que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider ces États membres à revenir dans la famille, s'ils travaillent de leur côté à restaurer l'ordre constitutionnel».*

En 2023, et après le sommet de février, trois autres pays ont connu des coups d'État, notamment le Soudan, le Niger et le Gabon, marquant par là un véritable déficit démocratique et sapant les valeurs et principes de base sur lesquels est basé l'Acte constitutif de l'Union africaine, notamment la promotion des principes et institutions démocratiques, l'État de droit et la bonne gouvernance, ainsi que la condamnation et le rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Des sanctions ont, par ailleurs, été décidées par la CEDEAO et par l'Union africaine.

2. *Décisions de la 36<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement africains des 18 et 19 février 2023.*

*Sur les réformes institutionnelles de l'Union africaine*

La Décision/AU/DEC 819(XXXV) a porté sur la nécessité de proroger d'un an le délai de soumission des résultats des priorités de réforme restantes au mois de février 2024.

Sur la base des vingt points de décision annexés à la décision 635 de la Conférence sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine, les priorités de réforme restantes sont les suivantes :

(1) finaliser la révision des mandats et la restructuration de soixante organes, institutions, agences et bureaux restants de l'Union africaine ;

(2) renforcer les méthodes de travail du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et son rôle dans la prévention des conflits et la gestion des crises ;

(3) conclure la division du travail entre l'Union africaine (UA), les Communautés Economiques Régionales (CER), les Mécanismes Régionaux (MR) et les États membres.

*Sur la paix et la sécurité en Afrique*

Ces rapports ont été examinés et discutés :

a) Rapport sur les activités du Conseil de paix et de sécurité (CPS) et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique - DOC. ASSEMBLY/AU/3(XXXVI)

b) Rapport sur les conclusions des deuxièmes consultations régionales sur la révision du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité ;

c) Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique - DOC. ASSEMBLY/AU/4(XXXVI).

Dans ce dernier rapport, il a été rappelé que ce qui sur l'ensemble du Continent, divers facteurs continuent de menacer la paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et la gouvernance avec, des conséquences dévastatrices sur les vies, les moyens de subsistance et le développement. Lors de la 16<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, qui s'est tenue en mai 2022 à Malabo en Guinée équatoriale, les Chefs d'État et de Gouvernement ont observé que la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le Continent, notamment l'afflux de combattants terroristes étrangers, de sociétés militaires privées et de mercenaires, la prolifération de groupes armés et la criminalité transnationale organisée, avaient un impact négatif sur la paix, la sécurité, la stabilité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de certains États Membres.

Il a aussi été rappelé que malgré ces défis, des réalisations notables ont été enregistrées en vue de faire taire les armes en Afrique, et des mesures importantes ont été prises pour atteindre l'objectif de l'UA de mettre fin à toutes les guerres sur le Continent à l'horizon 2030. Il s'agit notamment de la signature de l'Accord de cessation permanente des hostilités par le Gouvernement éthiopien et le Front de libération populaire du Tigré (TPLF), qui a marqué la fin du conflit dans le Nord de l'Éthiopie. L'Accord est l'aboutissement des pourparlers de paix menés par l'Union africaine et constitue une base solide pour le rétablissement d'une paix durable et la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Éthiopie ; et du déploiement de la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA) pour lutter contre le terrorisme, et le déploiement de la Force régionale dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Par ailleurs, le Rapport du Comité des Dix (C-10) Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU a été examiné et il a été décidé que la Conférence réaffirme la nécessité de réformer les Nations Unies pour se conformer aux réalités géopolitiques actuelles, en particulier, la nécessité de rectifier l'injustice historique faite à l'Afrique en s'attaquant à la non-représentation de l'Afrique dans la catégorie permanente et à sa sous-représentation flagrante dans la catégorie non permanente du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a été proposé que la pleine représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité des Nations Unies signifie:

- i) Au moins deux (02) sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents y compris le droit de veto ;
- ii) Cinq (05) sièges non permanents ;
- iii) l'Union africaine se réserve le droit de choisir ses représentants en vue de leur élection au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour agir en son nom et pour son compte.

Il a aussi été demandé au Comité des Dix Chefs d'État et de gouvernement de poursuivre son action aux plus hauts niveaux politiques, notamment auprès des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, en vue de faire avancer la position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies.

*Sur les questions d'intégration continentale*

La conférence a examiné et adopté le Rapport d'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre et de l'élaboration du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que le Rapport sur les questions relatives à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Dans ce contexte, la Conférence a rappelé la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et a adopté la note conceptuelle et la feuille de route sur le thème de l'année 2023 de l'Union africaine sous « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf, tout en soulignant le besoin de fonds que la mise en œuvre de la ZLECAf est une étape essentielle vers l'intégration économique de l'Afrique et tout en demandant que les fonds nécessaires soient mis à disposition pour le thème de l'année.

Aussi, il a été souligné que le thème de l'année 2023 jouera un rôle essentiel pour compléter les autres projets phares de l'Agenda 2063 et le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda.

*Examen de projets d'instruments juridiques et autres décisions :*

La Conférence a adopté les instruments juridiques suivants :

- i. Projet de Statut du Centre panafricain de formation en statistique (PANSTAT) ;
- ii. Projet de Statut de l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) ;
- iii. Projet de Statuts de l'Agence humanitaire africaine (AHA) ;
- iv. Projet de protocole à l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), relatif à la politique de la concurrence ;
- v. Projet de protocole à l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), relatif à l'investissement ;
- vi. Projet de statuts du Centre d'excellence africain pour les marchés inclusifs (AIMEC)

En outre, La Conférence a salué le leadership de S.E. Macky SALL, Président de la République du Sénégal et Président en exercice de l'Union africaine pour 2022, pour son excellente initiative portant sur la demande d'octroi d'un siège à l'Union africaine au sein du G20. Cette initiative a été entérinée en septembre 2023. En effet, il a été décidé l'octroi à l'Union africaine (UA) d'un statut similaire à celui dont bénéficie l'Union européenne (UE), durant le Sommet du G20 qui s'est tenu les 9 et 10 septembre 2023 en Inde.

### 3. Contexte de la 43<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine des 13 et 14 juillet 2023.

La 43<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine a eu lieu les 13 et 14 juillet 2023 à Nairobi, la capitale du Kenya. Elle s'est suivie par la 5<sup>e</sup> réunion de coordination semestrielle entre l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER) et les Mécanismes régionaux, le 16 juillet 2023.

Cette réunion s'est déroulée dans un contexte international particulièrement difficile, marqué par de nombreuses mutations géopolitiques et économiques, combinées à la dégradation de la situation sécuritaire consécutive aux conflits, à la montée en puissance du terrorisme et à l'expansion de l'extrémisme violent, ce qui donne lieu à «*un tableau global du continent qui ne prédispose pas à une mise en œuvre optimale de nos programmes et projets de développements*», comme a préconisé Mme Monique NSANZABAGANWA, vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine

D'après la vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf reste tributaire, entre autres, de l'opérationnalisation du Fonds d'Ajustement de la Zone, de l'aboutissement des négociations sur les règles d'origine, du renforcement des infrastructures et de l'implication du secteur privé.

Elle a, par ailleurs, souligné que le processus de réforme est entré dans sa phase d'achèvement, avec deux volets en cours de finalisation portant, d'une part, sur la révision des mandats et des structures des organes et institutions et, d'autre part, sur la division du travail entre l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les mécanismes régionaux et les États africains.

La réunion des 13 et 14 juillet 2023 a examiné et approuvé le budget financier de l'Union africaine pour l'exercice 2024, d'un montant total de 605 756 610 dollars. Elle a aussi permis d'évaluer la mise en œuvre des décisions des organes délibérants et d'adopter de nouvelles décisions sur des questions de fond d'intérêt continental.

Lors de cette session, le Conseil exécutif de l'UA avait examiné, précisément, le rapport de la 46<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité des Représentants permanents (COREP), ainsi que le rapport du Secrétariat de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf) sur la mise en œuvre de la Zone et du thème de l'année 2024 relativement à l'éducation.

La réunion a également examiné les rapports des Comités du Conseil exécutif et des Comités *ad hoc*, la stratégie et le cadre d'orientation des partenariats de l'UA, ainsi que les questions relatives à l'environnement, aux changements climatiques et à l'économie bleue, avec un accent particulier sur les défis et les perspectives pour l'intégration en Afrique, ainsi que la réforme institutionnelle de l'UA, la note conceptuelle et la feuille de route du thème de l'année 2024 de l'UA sur l'éducation.

### 4. Décisions de la 43<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine des 13 et 14 juillet 2023.

#### *Examen du rapport de la 46<sup>e</sup> session ordinaire du comité des représentants permanents (COREP)*

Après débat, le rapport de la 46<sup>e</sup> session ordinaire du COREP (qui s'est déroulée du 19 juin au 4 juillet 2023 à Addis Abeba) a été approuvé avec les modifications convenues.

#### *Examen du rapport du secrétariat de la ZLECAf sur la mise en œuvre de la ZLECAf et du thème de l'année 2023*

Après avoir rappelé la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.861(XXXVI) sur le thème de l'année « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf » et la décision

EX.CL/Dec.1202(XLII) sur le rapport du Secrétariat de la ZLECAf de février 2023, le Conseil exécutif a pris note du rapport du Secrétariat de la ZLECAf sur la mise en œuvre de la ZLECAf et la célébration du thème de l'année et des recommandations qu'il contient.

Le Conseil exécutif a aussi demandé au Secrétariat de la ZLECAf de continuer à soutenir la négociation des instruments juridiques en suspens, de mettre en œuvre la Stratégie du secteur privé de la ZLECAf, ainsi que l'Accord de siège avec le pays hôte et a chargé le Secrétariat de la ZLECAf de s'engager dans des activités génératrices de recettes et de mobilisation de ressources pour faciliter la mise en œuvre intégrale de la Zone de libre-échange continentale et de faire rapport, tel que le précise le Règlement financier révisé.

En outre, il a chargé le Secrétariat de la ZLECAf de continuer à suivre la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale et de présenter un rapport actualisé à la 44e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024.

*Examen de la note conceptuelle et de la feuille de route du thème de l'année 2024 de l'Union africaine sur l'éducation*

Le thème proposé pour l'année 2024 s'articule comme suit : «*Éduquer une Afrique adaptée au 21e siècle: Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l'Afrique*».

Des activités nationales, régionales, continentales et mondiales seront mises en œuvre tout au long de l'année pour commémorer le thème de l'UA pour l'année 2024. Ces actions commémoratives seront l'occasion de réaffirmer l'engagement politique des gouvernements africains en faveur de l'éducation.

En outre, le fait que l'éducation soit le thème de l'année 2024 permettra de renforcer la dynamique créée lors du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES) et, en collaboration avec les États membres et les partenaires, de mettre l'accent, à l'échelle du continent, sur le redressement après le COVID-19 et sur la mise en place de systèmes résilients permettant d'améliorer l'accès à une éducation inclusive, de qualité et adaptée aux besoins de l'Afrique.

Cela se fera par le biais d'actions concrètes à mettre en œuvre au sein des États membres de l'Union africaine en vue de la transformation de l'éducation en Afrique.

*Examen des rapports des comités du conseil exécutif et des comités ad hoc*

a) *Rapport de la réunion conjointe du Comité ministériel sur le barème des contributions et les contributions et du Comité F15 :*

- *Incidences financières de l'ajout du poste de vice-recteur à la structure de l'Université panafricaine :* Il a été rappelé la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.589(XXVI) de janvier 2016 qui approuve les Statuts amendés de l'Université panafricaine et l'article 13 qui prévoit deux postes de vice-recteur, à savoir (i) un vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes et (ii) un vice-recteur à la recherche, au développement et à la coopération ; tout en approuvant les incidences financières encourues par la création du poste permanent supplémentaire de vice-recteur à la recherche, au développement et à la coopération.

- *Incidences financières des modifications aux structures du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC-Afrique) :* Il a été rappelé le recrutement destiné à pourvoir 72 postes dans le cadre des fonds actuellement disponibles provenant des contributions des États membres et a été approuvé le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée pour les 83 postes restants à titre exceptionnel, grâce à un financement sur cinq ans des partenaires internationaux conformément à la durée des subventions des partenaires. Il a, en outre, affirmé que cette approbation est une mesure extraordinaire et ponctuelle et qu'elle ne crée pas de précédent auquel d'autres organes de l'Union pourraient se référer.

*b) Rapport du sous-comité sur la réforme des structures - EX.CL/1435(XLIII) :*

*- Création du Fonds de pension du personnel de l'Union africaine*

Le Conseil exécutif a approuvé la création du Secrétariat du Conseil d'administration du Fonds de pension du personnel, au sein de la Direction de la gestion des ressources humaines, sans coût supplémentaire pour les États membres, et qui devrait être conforme aux Statut et Règlement du personnel.

*- Réorganisation de la structure de l'AUDA-NEPAD*

Le Conseil exécutif a demandé à l'AUDA-NEPAD d'accélérer la mise en œuvre de la réorganisation interne en cours de son modèle d'exécution et d'explorer avec les États membres la possibilité d'étendre sa présence, aux niveaux national et régional, afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes prioritaires de l'Agenda 2063 et a approuvé la réorganisation de la structure de l'Agence, qui sera financée par les ressources existantes et n'entraînera aucun coût supplémentaire pour les États membres.

*b) Rapport du Sous-comité du COREP sur les questions d'Audit*

Le Conseil exécutif a approuvé les rapports d'Audit interne sur l'exécution budgétaire des organes de l'UA (CAFDHP, CCUAC, ZLECAF, AUDA-NEPAD, ECOSOCC, PAP, CADHP, MAEP, CAEDBE, CDC et CUA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les recommandations qu'il contient, tout en se déclarant préoccupé par le faible taux d'exécution des programmes au sein de la plupart des organes.

Il a, en outre, demandé à tous les responsables de veiller à ce que la planification budgétaire et l'exécution des programmes soient améliorées, conformément aux décisions précédentes du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1143 et EX.CL/Dec.1168.

*c) Rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international*

Le rapport sur les candidatures africaines au sein du système international a été examiné et entériné par le Conseil exécutif, après avoir été longuement débattu en plénière.

*d) Rapport du Comité ministériel sur les défis de la ratification/adhésion et de la mise en œuvre des Traités de l'OUA/UA*

Le Conseil exécutif a pris bonne note du rapport intérimaire du Comité ministériel sur les défis liés à la ratification/adhésion et à la mise en œuvre des traités de l'OUA/UA, et des recommandations qui y figurent et a encouragé les États membres à ratifier tous les traités de l'OUA/UA ou à y adhérer, afin d'assurer leur ratification universelle, leur entrée en vigueur et leur mise en œuvre. Il a été demandé aux organes de l'UA et à la Commission en particulier de :

1. veiller à ce que les avant-projets de traités soient techniquement corrects et cohérents ;
2. consacrer suffisamment de temps à l'élaboration des traités et à la recherche d'un consensus par le biais de consultations ;
3. convoquer une réunion d'experts des États membres pour élaborer des lignes directrices de l'UA sur l'élaboration des traités et examiner tous les traités de l'OUA/UA qui se chevauchent et les soumettre au CTS Justice et affaires juridiques pour examen, en vue de leur adoption par l'organe délibérant compétent.
4. Il a aussi été demandé à tous les Comités techniques spécialisés (CTS) d'inscrire la question de l'état de ratification / adhésion et de mise en œuvre des traités de l'OUA / UA relevant de leur compétence, et au Bureau du Conseiller juridique de fournir l'appui nécessaire à cet égard.

*Examen de la stratégie et du cadre d'orientation des partenariats de l'UA*

La question des partenariats a été abordée de façon critique, surtout suite à l'interrogation de l'Afrique du Sud relativement au contrôle et au suivi des partenariats, des

montants promis par les partenaires et de la manière à exécuter ces programmes. Il a été proposé notamment de penser à des mécanismes de suivi de la mobilisation effective de ces fonds et de ces ressources au profit de l'Afrique et de la population africaine.

*A. Partenariat UA-UE :*

Le Conseil exécutif a demandé au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'UE, de convenir des dates de la 3ème réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra à Bruxelles (Belgique), immédiatement après la 1ère réunion du comité ministériel de suivi UA-UE ; et en étroite collaboration avec la Commission et l'UE, à entamer le processus préparatoire et l'élaboration des documents finals pour les réunions ministérielles UA-UE.

*B. Partenariat Afrique – Monde arabe :*

Le Conseil exécutif a demandé au COREP et à la Commission de fixer les dates exactes de la tenue du 5e Sommet Afrique-Monde Arabe en novembre 2023 à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite) et de coordonner avec la Ligue des États arabes et le pays hôte le processus préparatoire dudit Sommet et, en étroite collaboration avec la Commission, d'informer le Royaume d'Arabie saoudite de la décision EX.CL/Dec.397 (XII) du Conseil exécutif, qui demande un moratoire sur les nouveaux partenariats.

*C. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)*

Le Conseil exécutif a approuvé la proposition faite par le Gouvernement japonais de tenir la prochaine réunion ministérielle de la TICAD à Tokyo (Japon), à une date appropriée en 2024 et, en étroite collaboration avec la Commission et le gouvernement du Japon, de convenir des dates exactes en 2024 pour la tenue de la réunion ministérielle de la TICAD à Tokyo (Japon) et d'entamer tous les processus préparatoires nécessaires.

*D. Afrique – Inde*

Le Conseil exécutif a demandé au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'Inde, de convenir des dates exactes du 4e sommet Afrique-Inde qui se tiendra au 4<sup>e</sup> trimestre de 2023 à Addis-Abeba (Éthiopie).

*E. Partenariat Afrique-Corée :*

Le Conseil exécutif a demandé au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'informer la Corée de la décision EX.CL/Dec.397 XII) du Conseil exécutif, qui demande un moratoire sur les nouveaux partenariats.

*Les élections*

Le Conseil exécutif avait, en outre, élu les membres suivants :

*a) Pour la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) pour un mandat de 6 ans :* M. Remy NGOY LUMBU (RDC), Salma SASSI SAFFER (Algérie), Hatem ESSAIEM (Tunisie), Maria Teresa MANUELA (Angola).

*b) Pour le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (CCUAC) pour un mandat allant d'octobre 2023 à juillet 2025 :* Mme. Marthe DORKAGOUM BOULARANGA (Tchad), M. Prince N'TIBASUME (Burundi), Mme. Abeba Embiale MENEGSTE (Ethiopie), M. Cheikh Baba AHMED (Mauritanie), Mme. Erica Tshenolo NDLOVU (Botswana).

*c) Pour le Comité d'experts de l'Union africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) pour un mandat de 5 ans :* M. Ghislain ROCH ETSAN (Congo), Mme. Sabrina GAHAR (Algérie), Mme. Poloko Nuggert N'TSHWARANG MMONADIBE (Botswana),

*d) Pour la Commission de l'Union africaine pour le droit international (CUADI) pour un mandat de 5 ans :* M. Kevin Ferdinand NDJIMBA (Gabon), Mme. Samia BOUROUBA (Algérie), Mme. Sindisio Ngatsha SICHONE (Zambie), M. Alain Didier OLINGA (Cameroun).

Pour conclure, il est malheureux de constater que l'Union africaine, vingt ans après sa création, est toujours confrontée à des défis insurmontables afin de concrétiser les rêves des pères fondateurs du panafricanisme. Le Bilan des activités de l'Union, ainsi que ses États membres, malgré toutes les bonnes volontés, n'est pas luisant.

Les guerres et tensions qui déchirent l'Afrique, au Soudan, au Mali, au Burkina-Faso, en Centrafrique, au Cameroun, au Sénégal, en Éthiopie, en Somalie, etc., en plus des changements anticonstitutionnels de gouvernement qui ont secoué plusieurs États africains depuis deux ans, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre (Mali, Burkina-Faso, Guinée, Tchad, Niger, Gabon) et deux tentatives de coups d'État (Niger et Guinée-Bissau) remettent en cause les fondements même de la Démocratie et de l'État de droit en Afrique et fragilisent la paix sociale et la sécurité humaine sur le continent, ce qui renforce encore plus les attaques terroristes et accentuent la marginalisation et les flux migratoires clandestins.

L'intégration de l'Afrique passe par des chantiers énormes sur tous les plans et dans tous les domaines. C'est un processus très difficile qui demande une réelle volonté politique de la part des leaders africains dans le sens de l'unité et de la solidarité.

HAJER GUELDICH